BUDGET DE L'ONTARIO 2019 : ANNONCES CONCERNANT LE POSTSECONDAIRE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le gouvernement progressiste-conservateur de l'Ontario a publié son premier budget annuel le 11 avril. Il comporte des changements majeurs au secteur de l'éducation postsecondaire, ce qui aura sûrement des répercussions à long terme pour la population étudiante, le corps professoral et les établissements d'enseignement. Ces politiques manifestent une tendance vers une diminution du financement de la part du gouvernement, vers des attaques continues sur le droit d'association des étudiantes et étudiants, vers le déclin des conditions de travail des professeures et professeurs et vers une privatisation accrue des espaces scolaires. Dans ce document, la Fédération souligne les principales annonces, qui touchent le secteur de l'éducation postsecondaire, incluses dans le budget provincial de 2019 afin d'aider à expliquer quelles seront les répercussions pour vous.

ANNONCE : ***RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES***

Le budget provincial révèle qu'en 2019-2020, le gouvernement de Ford réduira de 670,8 millions de dollars le financement pour le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Ce montant représente une réduction de 30 pour cent des dépenses globales du gouvernement pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Les étudiantes et étudiants bénéficiaires du RAFEO qui étudient hors province recevront également beaucoup moins en bourses non remboursables que leurs pairs qui fréquentent un collège ou une université en Ontario.

Ces compressions nuiront disproportionnellement aux étudiantes et étudiants dont le revenu est faible et moyen, qui seront inadmissibles à des bourses non remboursables. Le gouvernement provincial a également changé la définition du terme « étudiante ou étudiant adulte », ce qui rend l'admissibilité à l'aide financière encore plus difficile pour un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ces changements pénalisent intrinsèquement les étudiantes et étudiants qui ont les besoins financiers les plus pressants en les obligeant à contracter des prêts, lesquels doivent être remboursés avec intérêts sur une certaine période, pour pouvoir payer les frais de scolarité élevés.

une réduction de **30 %**

DES DÉPENSES GLOBALES DU GOUVERNEMENT POUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS.

RÉPERCUSSIONS :

- MOINS DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DONT LE REVENU EST FAIBLE ET MOYEN.
- ÉLIMINATION DE LA PÉRIODE DE GRÂCE DE SIX MOIS SANS INTÉRÊTS POUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS ÉTUDIANTS.
- ACCROISSEMENT DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT

ANNONCE : ***RENFORCEMENT DU NOUVEAU CADRE POUR LES FRAIS AFFÉRENTS***

Le nouveau cadre pour les frais afférents force les établissements à considérer les frais non scolaires comme non essentiels, notamment les cotisations aux syndicats étudiants établies démocratiquement, ainsi que les médias du campus. Ce cadre encourage les étudiantes et étudiants à se soustraire à leur adhésion syndicale en les empêchant d'utiliser les fonds du RAFEO pour payer les frais non essentiels.

Les cotisations syndicales des étudiantes et étudiants contribuent à une vaste gamme de services et à la défense des droits sur le campus qui permettent aux étudiantes et étudiants d'économiser de l'argent et de vivre une expérience postsecondaire plus sécuritaire, plus diversifiée et plus dynamique. Ce nouveau cadre vise à supprimer le financement des syndicats étudiants en créant des obstacles à l'accès à l'adhésion.

RÉPERCUSSIONS :

- FINANCEMENT MOINDRE POUR LES GROUPES ÉTUDIANTS ET POUR LES SERVICES DIRIGÉS PAR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS, DONT LES BANQUES ALIMENTAIRES, LES CENTRES D'ÉQUITÉ, LA RADIO ET LES JOURNAUX DES CAMPUS
- MOINS DE POSSIBILITÉS DE TRAVAIL ET DE BÉNÉVOLAT POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
- DIMINUTION CONSIDÉRABLE DES PROGRAMMES ÉTUDIANTS, DES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE D'ACCUEIL AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS, AINSI QUE DES ACTIVITÉS DU CAMPUS
- REPRÉSENTATION MOINDRE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AUPRÈS DES ORGANISMES DÉCISIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS
- CAPACITÉ RÉDUITE DE PLAIDER POUR LES DROITS ÉTUDIANTS ET POUR LE DROIT D'ASSOCIATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

ANNONCE : ***COMPRESSIONS DU FINANCEMENT POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE***

Compte tenu des perspectives d'inflation de quatre à cinq pour cent dans le secteur, et de l'augmentation fixée à 0,48 pour cent seulement du financement de base dans le budget de l'an prochain, les réductions de 440 millions de dollars du financement des établissements découlant de la réduction de 10 pour cent des frais de scolarité obligeront le secteur postsecondaire à composer avec sa plus importante réduction depuis des décennies.Les établissements ontariens reçoivent déjà le financement par étudiante ou étudiant le plus faible au Canada, ce qui a donné lieu à des frais de scolarité qui montent en flèche, particulièrement pour les étudiantes et étudiants internationaux. D'autres compressions du financement public de l'enseignement postsecondaire encouragent les établissements à poursuivre leurs pratiques d'exploitation en imposant aux étudiantes et étudiants internationaux des frais de scolarité non réglementés pour équilibrer leur budget.

MOYENNE DU FINANCEMENT PAR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT, 2018-2019

RÉPERCUSSIONS :

- ÉTABLISSEMENTS TENUS D'AUGMENTER LES FRAIS DE SCOLARITÉ APRÈS LE GEL EN 2020-2021
- RECOURS CROISSANT À DU PERSONNEL DANS DES POSTES PRÉCAIRES; EMBAUCHE RÉDUITE DE PROFESSEURES ET PROFESSEURS À PLEIN TEMPS
- CLASSES BONDÉES ET RESSOURCES PLUS RARES
- ACCROISSEMENT DE L'ENTRETIEN DIFFÉRÉ SUR LES CAMPUS PLUS ANCIENS

ANNONCE : ***FINANCEMENT FONDÉ SUR LES RÉSULTATS POUR LES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS***

La façon dont les établissements sont financés par le gouvernement changera considérablement du modèle actuel fondé sur les inscriptions, dans lequel le financement est déterminé principalement en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à un établissement donné, à un modèle de financement fondé sur les « résultats en matière de rendement ». D'ici 2024-2025, 60 pour cent du financement public pour les établissements sera fondé sur leur capacité de satisfaire aux résultats clés en matière de rendement (soit une hausse de 1,2 pour cent pour les collèges et de 1,4 pour cent pour les universités), lesquels seront déterminés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le ministère évaluera le rendement des établissements en fonction d'une série de 10 mesures liées aux compétences, aux résultats en matière d'emploi, ainsi qu'aux répercussions économiques et communautaires. Le ministère n'a pas annoncé quelles seront ces mesures ni comment elles seront déterminées.

Rien n'indique que le financement fondé sur le rendement aide à améliorer les résultats des établissements ni l'expérience des étudiantes et étudiants. Il est inquiétant que le gouvernement impose ce changement radical dans le modèle de financement sans fournir de recherche prouvant son efficacité.

En réalité, de nombreuses recherches soulignent les répercussions néfastes du financement fondé sur le rendement. Ce modèle de financement est particulièrement alarmant pour les petits établissements des régions éloignées et du Nord qui sont terriblement défavorisés par rapport aux grands établissements des centres urbains lorsqu'ils se font concurrence pour le financement et pour les résultats en matière d'emploi. Cela créera un système inéquitable de gagnants et de perdants, au sein duquel les établissements qui ont besoin d'un surcroît de ressources pour remplir leur mandat feront plutôt face à une diminution de leur financement. Cette décision pénalisera également les étudiantes et étudiants des établissements qui pourraient ne pas atteindre leurs objectifs de rendement.

60 %

du financement public pour les établissements sera fondé sur leur capacité de satisfaire aux résultats clés en matière de rendement

RÉPERCUSSIONS :

- COMPRESSIONS DES PROGRAMMES, PRINCIPALEMENT EN SCIENCES HUMAINES, QUI NE CORRESPONDENT PAS IMMÉDIATEMENT AUX OBJECTIFS À COURT TERME DU MINISTÈRE
- CORPORATISATION ET PRIVATISATION ACCRUES DES ESPACES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS
- ÉROSION DE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE.
- PRÉCARISATION ACCRUE DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES SUR LES CAMPUS

ANNONCE : ***INGÉRENCE SUR LES DROITS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS TITULAIRES***

Le gouvernement de Ford propose des modifications à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, qui cibleront les professeures et professeurs de recherche titulaires qui continuent d'être rémunérés pour du travail productif après qu'ils sont admissibles à leur pension.

Cette annonce prétend vouloir résoudre le problème de la précarité d'emploi en milieu universitaire, mais elle démontre que le gouvernement ne comprend pas le problème. C'est en raison du sous-financement qui dure depuis des années que les établissements ont dû recourir à des professeures et professeurs contractuels dans des postes précaires, et non en raison de la poursuite de l'emploi des professeures et professeurs titulaires (âgés de plus de 65 ans).

RÉPERCUSSIONS :

- AUCUNE SOLUTION VALABLE POUR REMÉDIER AU RECOURS CROISSANT AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS CONTRACTUELS EMPLOYÉS DE FAÇON PRÉCAIRE
- ATTAQUE CONTRE LES ASSOCIATIONS DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS AINSI QUE CONTRE LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS TITULAIRES ÂGÉS DE PLUS DE 65 ANS

ANNONCE : ***COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE MAXIMISATION DES OCCASIONS DE COMMERCIALISATION***

Ce budget s'engage à mettre sur pied un comité d'experts chargé d'élaborer un plan d'action en vue de renforcer les droits de la propriété intellectuelle et de maximiser les occasions de commercialisation pour la recherche axée sur le marché et financée par le public.

Autrement dit, le gouvernement provincial cherche à modifier les lois sur la propriété intellectuelle pour donner au secteur privé un plus grand contrôle sur la recherche effectuée dans nos établissements postsecondaires subventionnés par l'État, plutôt que de partager ces nouvelles idées avec le public.

RÉPERCUSSIONS :

- CORPORATISATION ACCRUE DE LA RECHERCHE FINANCÉE PAR LE PUBLIC.
- DROITS DE PROPRIÉTÉ DU SECTEUR PRIVÉ SUR LES PRODUITS ET LES MODALITÉS POUR LA CONCEPTION DESQUELS LE PUBLIC A PAYÉ

DONNÉES EN BREF

- EN ONTARIO, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE REÇOIVENT LE FINANCEMENT PAR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT LE PLUS FAIBLE AU CANADA, SOIT INFÉRIEUR D'ENVIRON 40 POUR CENT À LA MOYENNE NATIONALE.
- MOYENNE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CANADIENS DE PREMIER CYCLE EN ONTARIO : 8 838 $.
- MOYENNE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DE PREMIER CYCLE EN ONTARIO : 34 961 $.
- SELON UN RÉCENT SONDAGE D'IPSOS, LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS D'UNIVERSITÉ ONT UNE DETTE MOYENNE DE 31 800 $ À L'OBTENTION DU DIPLÔME. LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DES COLLÈGES TERMINENT AUJOURD'HUI LEURS ÉTUDES AVEC UNE DETTE MOYENNE DE 25 900 $.